



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick annonce un niveau de provisionnement record et présente ses prochaines étapes lors de son Assemblée annuelle d'information

Les participants sont informés de la solidité persistante de la situation financière et des perspectives de croissance future

FREDERICTON, N.-B. – 1 octobre 2026 – Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) a fait part à ses participants de ses résultats financiers toujours positifs lors de son Assemblée annuelle d'information qui a eu lieu hier, soulignant un solide niveau de provisionnement qui permet désormais la mise en œuvre de mesures supplémentaires.

Au cours de l'assemblée, les 967 participants ont reçu des informations actualisées sur la performance, la situation financière et les perspectives du Régime. Au 1^{er} janvier 2026, le Régime affichait un impressionnant coefficient de capitalisation du groupe avec entrants de 145,1 %. Ce chiffre témoigne de la solidité constante de la gouvernance du Régime, de la gestion rigoureuse de ses placements et de son cadre de viabilité à long terme.

Le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants est un indicateur important de la santé à long terme du RRSPNB. Le conseil des fiduciaires utilise ce taux chaque année pour s'assurer que les rajustements au coût de la vie peuvent être accordés aux participants de manière prudente et durable. Les rajustements au coût de la vie aident les participants à faire face aux pressions inflationnistes en augmentant leurs prestations de retraite. Le conseil est heureux d'annoncer qu'une fois de plus, un rajustement au coût de la vie de 2,33 %, correspondant exactement au taux d'inflation (c'est-à-dire la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC)), a été accordé à tous les participants du RRSPNB. C'est une source de fierté de longue date pour le Régime. Depuis la création du RRSPNB en 2014, les participants ont bénéficié de rajustements au coût de la vie correspondant exactement au taux d'inflation.

« Nous avons été ravis de partager ces résultats directement avec les participants lors de notre Assemblée annuelle d'information », a déclaré Katherine Greenbank, présidente du conseil des fiduciaires du RRSPNB. « Atteindre le coefficient de capitalisation le plus élevé depuis la conversion du Régime en 2014 constitue une réalisation majeure et démontre le succès continu du modèle de partage des risques pour garantir des prestations de retraite sûres et durables. »

Prochaines étapes pour le RRSPNB

Le solide coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du Régime, qui s'élève à 145,1 %, permet au conseil des fiduciaires d'entamer les prochaines étapes prévues par la Politique de financement du Régime concernant l'utilisation de l'excédent de provisionnement. La première étape consistera en une réduction des taux de cotisation des employeurs à compter du 1^{er} janvier 2027.

Depuis la conversion du Régime en 2014, les taux de cotisation des employeurs du RRSPNB ont été supérieurs à ceux des employés; leur égalisation est prévue pour le 1^{er} janvier 2029.

La réduction des taux de cotisation des employeurs en 2027 représente un pas en avant vers cette égalisation et contribuera à limiter l'augmentation des taux de cotisation des participants qui serait autrement nécessaire en 2029. Il est important de noter que ces changements n'auront aucune incidence sur les prestations de retraite des participants retraités actuels ou futurs.

Ces mesures d'utilisation des fonds reflètent l'engagement continu du conseil à soutenir la stabilité et la viabilité à long terme du Régime.

Perspectives : élargir l'accès à la sécurité des retraites

En plus de la mise en avant de la solidité financière du Régime, le conseil a examiné les possibilités d'élargir la participation au RRSPNB en accueillant de nouveaux employeurs et leurs employés. En tant que l'un des plus importants régimes de retraite du Nouveau-Brunswick, le RRSPNB estime qu'un accès plus large à des régimes de retraite professionnels sûres peut apporter des avantages significatifs aux travailleurs, aux employeurs et aux communautés de toute la province.

Les études montrent systématiquement que les régimes de retraite professionnels améliorent la préparation à la retraite, offrent un revenu prévisible à vie, procurent une tranquillité d'esprit aux participants et contribuent au bien-être financier pendant la retraite.

Une participation croissante au Régime aiderait davantage de travailleurs du Nouveau-Brunswick à accéder à la sécurité de la retraite tout en générant des retombées économiques plus larges. Les participants retraités bénéficiant d'un revenu de retraite sûr soutiennent les économies locales grâce à des dépenses stables, contribuant ainsi à la pérennité des entreprises et des communautés dans toute la province.

###

À propos du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick est un régime de retraite à risque partagé qui dessert plus de 48 000 participants actifs, avec droits différés et retraités dans tout le Nouveau-Brunswick. Le Régime est dirigé par un conseil des fiduciaires indépendant, composé de neuf fiduciaires. Leurs biographies sont disponibles à l'adresse rrspnb.ca/conseil.

Pour plus d'informations, notamment le Rapport annuel 2025 du Régime, rendez-vous sur rrspnb.ca.

Pour les demandes des médias

Katherine Greenbank, présidente
Conseil des fiduciaires
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick
info@rrspnb.ca

